

Certification Professionnelle - Manager Des Organisations



CODE RNCP : 35280

NIVEAU : Certification de niveau 7

CERTIFICATEUR : CTRE EUR EXAMENS FEDERATION EUR ECOLES

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 10/02/2021

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 10/02/2026

CODE NSF : 310

FORMACODE(S) : 32054

CODE ROME : M1205 - M1503 - M1402 - M1302



LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35280/>

PUBLIC

- Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.
- Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : processus d'inscription (dossier de candidature, entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage).

Délais d'accès : Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

PRÉREQUIS

L'accès à la certification est ouvert à tous les titulaires d'un diplôme ou titre de niveau 6 ou équivalent dans le domaine de l'informatique, du commerce ou du management. Les candidats doivent également avoir validé un niveau d'anglais correspondant au niveau B1.

A titre dérogatoire, l'accès à la certification pourra être ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5 d'études informatiques, commerciale ou managériale et attestant d'une expérience professionnelle, en continu ou en discontinu, dans l'informatique, le commerce ou le management.

Accessible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le manager des organisations exerce dans tous les secteurs d'activités. Ce métier renvoie notamment aux dirigeants de grands groupes ayant plusieurs centaines de milliers de salariés et à ceux qui travaillent seuls, en passant par l'ensemble des nuances d'entrepreneurs à la tête de TPE, de microentreprises, d'association ou de PME ou d'Entreprise de Taille Intermédiaire.

Le manager des organisations contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de son entreprise en matière de développement commercial, marketing, financier et structurel en tenant compte des ressources et de l'écosystème économique. Il intervient notamment dans les processus de changements organisationnels et managériaux (humains, démarche qualité, ...) selon les finalités attendues.

La certification atteste que le titulaire est capable de :

- Élaborer et diffuser la stratégie globale d'une organisation : Le manager des organisations a la charge de la construction de la stratégie globale de l'organisation ainsi que de sa stratégie. Il doit donc procéder à une analyse interne et externe de l'environnement, construire et présenter des orientations stratégiques et élaborer et diffuser la feuille de route
- Piloter la mise en œuvre de la stratégie globale d'une organisation : Le manager des organisations contrôle, analyse et ajuste la stratégie en fonction des résultats intermédiaires, il s'assure du suivi des projets et adapte les objectifs en fonction de la performance, il pilote les différents acteurs stratégiques de l'entreprise.
- Manager les équipes : Le manager des organisations encadre mobilise et pilote l'ensemble des équipes. Il anime les équipes et les Hommes en collectif mais également en individuel. Son rôle est également la gestion des équipes et des compétences.
- Diriger la stratégie de développement marketing et commercial d'une organisation : Le manager des organisations a en charge la définition de la stratégie marketing et commerciale en concevant une stratégie adaptée. Il assure le pilotage de déploiement des plans marketings et commerciaux.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Accès direct à la vie active dans les métiers suivants :

- Chef d'entreprise, créateur ou repreneur d'entreprise
- Directeur général de filiale
- Directeur membre du comité de direction
- Directeur fonctionnel
- Directeur d'unités opérationnelles au niveau unitaire, régional, national ou mondial
- Directeur / Manager de zone, filiale, d'unité, de services
- Directeur général adjoint / Directeur adjoint
- Gérant
- Directeur de service, département, unité, d'agence
- Directeur de projet / Manager de projet
- Directeur du développement
- Directeur des ventes
- Consultant dans des cabinets de conseil orientés vers le management stratégique et opérationnel, les ressources humaines, les achats, l'expertise comptable
- Manager des organisations
- Manager international

VALEUR AJOUTÉE

- accompagnements (point écoute),
- projets pédagogiques,
- partenariats locaux
- réseaux d'entreprise
- semaine professionnelle
- sécurisation des parcours et passerelles

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théorie – pratique – mises en situation professionnelle – Intervention de professionnels

Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Les compétences sont évaluées selon les modalités suivantes :

- Élaboration et soutenance d'un rapport d'activité, mémoire professionnel
- Réalisation et présentation d'un business plan
- Etude de cas d'entreprises

Il s'agit d'évaluations conduites sous forme de travaux individuels ou collectifs, de productions écrites ou de soutenances orales.

Certification professionnelle enregistrée au Répertoire national de la certification professionnelle

Certification professionnelle manager des organisations, diplôme reconnu par l'Etat. Mastère européen management digital diplôme privé de la FEDE de niveau 7 du Cadre européen des certifications (CEC).

L'acquisition de la certification est conditionnée par la validation des quatre blocs de compétences :

- Bloc 1 : Élaborer et diffuser la stratégie globale d'une organisation
- Bloc 2 : Piloter la mise en œuvre de la stratégie globale d'une organisation
- Bloc 3 : Manager les équipes
- Bloc 4 : Diriger la stratégie de développement marketing et commercial d'une organisation

Validation totale ou partielle par blocs de compétences

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 12 – maximum 20

DURÉE DE LA FORMATION

997h30 sur 2 ans (1ère année 498h et 2nde année 499.50)

Début de la formation à compter de septembre

PROGRAMME

D41.1 Contrôle et pilotage d'entreprise
D41.2 Intelligence économique
D42 Soutenance : Mission professionnelle
B4 Langue Vivante Européenne
A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique
A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe
D51.1 Management et pilotage de projets digitaux
D51.2 Management stratégique et entrepreneuriat
D52 Soutenance : Thèse professionnelle
A6 Création Web
Option : Management Digitale
Option: Management et Stratégie d'Entreprise

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ENTREPRISES

L'activité de ce métier s'exerce à la direction d'une entreprise dont l'effectif est compris entre 10 et 250 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, un centre de profit ou un département dans une plus grande structure dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale, etc.), dans tous les secteurs.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco :

handicap@cfajeambosco.fr

Service mobilité du CFA Jean Bosco :

mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Coût de la formation : **7298 euros**

Le coût doit obligatoirement être affiché, suivi des mentions ci-dessous :

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Taux de la dernière session de formation nouvelle formation 2025 (session 2026)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels



NC*

Taux d'interruption en cours de formation



15 %

Taux de poursuite d'études*



NC*

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois*



NC*

Taux d'insertion professionnelle en lien*



NC*

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action
* NC Non Connue

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

Relations-Entreprises@baudimont.com



www.hebaudimont.com
www.ensemblebaudimont.com